

**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé
Section « Sécurité sociale »**

CSSS/08/069

**AVIS N° 08/09 DU 8 AVRIL 2008 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA
« VLAAMSE GEMEENSCHAP, BELEIDSDOMEIN RUIMTELIJKE
ORDENING, WOONBELEID EN ONROEREND ERFGOED » RELATIVE A LA
CANDIDATURE DE MADAME THI TIEN DANG LE AUX FONCTIONS DE
CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, notamment ses articles 24 et 25 modifiés par la loi du 6 août 1993 portant des dispositions sociales et diverses;

Vu l'Arrêté Royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale, notamment son article 4;

Vu la demande de la "Vlaamse Gemeenschap, Beleidsdomein Ruimtelijke Ordening, Woonbeleid en Onroerend Erfgoed" du 4 février 2008;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale reçu le 7 mars 2008;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La "Vlaamse Gemeenschap, Beleidsdomein Ruimtelijke Ordening, Woonbeleid en Onroerend Erfgoed" soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Madame Thi Tien Dang Le aux fonctions de conseiller en sécurité, en application de l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae de la candidate joint à la demande, qu'elle possède, considéré globalement de bonnes connaissances en matière d'informatique et de sécurité de l'information, ainsi qu'en ce qui concerne le réseau de la sécurité sociale.
- 2.2.** La candidate n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité.

Il est précisé qu'elle exercera ses fonctions 20 heures par semaine.

Par ces motifs,

le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

émet un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Chaussée Saint-Pierre, 375 – 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11)
--